

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2024

Convoqué le 21 novembre 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 28 novembre 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (50) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jérôme MEYNIER suppléant de Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Marielle VIGNE, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Michel RUAS, Didier DOYELLE, Jack VERRIEZ, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Marc SASSO, Jean-Marie MALAVAL, Cyprien LAURIOL suppléant de Patrick JULLIAN, Andrée ROUX, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Pierre MOURYEN suppléant de François SELLE, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Thierry LAURENT, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Christophe BOUGAREL suppléant de Bernard ROUCAUTE.

POUVOIR (S) (03) : Olivier MARTIN pouvoir à Jean-Pierre DE FARIA, Sébastien MAGNY pouvoir à Christophe RIVENQ, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN.

ABSENT (S) (42) : Patrick MALAVIEILLE, Jérôme VIC, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Serge BORD, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Michel VIGNE, Thierry DAUBLON, Jean-Marie ITIER, Christian TEISSIER, Patrick DUMAS, Jean-Paul ANDRE, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Denis KUCHARCZAK, Thierry BAZALGETTE, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASSON, Didier SALLES, Éric CHAUDOREILLE, Guy MANIFACIER, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Jean-Christophe PAYAN, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Blandine HENNION.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

MEMBRES PRÉSENTS (50) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jérôme MEYNIER suppléant de Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Marielle VIGNE, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Michel RUAS, Didier DOYELLE, Jack VERRIEZ, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Marc SASSO, Jean-Marie MALAVAL, Cyprien LAURIOL suppléant de Patrick JULLIAN, Andrée ROUX, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Pierre MOURYEN suppléant de François SELLE, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Thierry LAURENT, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Christophe BOUGAREL suppléant de Bernard ROUCAUTE.

POUVOIR (S) (03) : Olivier MARTIN pouvoir à Jean-Pierre DE FARIA, Sébastien MAGNY pouvoir à Christophe RIVENQ, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN.

ABSENT (S) (42) : Patrick MALAVIEILLE, Jérôme VIC, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Serge BORD, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Michel VIGNE, Thierry DAUBLON, Jean-Marie ITIER, Christian TEISSIER, Patrick DUMAS, Jean-Paul ANDRE, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Denis KUCHARCZAK, Thierry BAZALGETTE, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASSON, Didier SALLES, Éric CHAUDOREILLE, Guy MANIFACIER, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPELLIER, Jean-Christophe PAYAN, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Blandine HENNION.

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint.

Monsieur Guilhem LEMARIE, représentant la commune d'Anduze et délégué du comité syndical, est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Thierry LAURENT, nouvellement élu maire de Bordezac et qui assiste à son premier comité syndical du Pays des Cévennes.

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 septembre 2024

Monsieur le Président annonce qu'aucune remarque concernant le Procès-Verbal de la séance du 26 septembre 2024 n'a été reçue ce jour.

Monsieur le Président porte au vote le Procès-Verbal qui est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

1. FINANCES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Monsieur le Président aimerait éviter de parler des problèmes financiers que vit la France en ce moment, il ne va pas apprendre aux élus présents la situation dans laquelle les collectivités territoriales vont se trouver en 2025, et, par voie de conséquence les syndicats, si rien ne se passe d'ici là. En effet, le syndicat mixte du Pays des Cévennes vit quasi exclusivement des participations des deux intercommunalités qui le composent, qui elles vont connaître très certainement des difficultés l'année prochaine. Le congrès des maires a été l'occasion de faire passer un certain nombre de messages sur cette période complexe à vivre.

Monsieur le Président souhaite dire quelques mots sur l'exercice qui se termine En 2024, la principale recette de fonctionnement reste la participation des intercommunalités.

En ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement 2024**, et notamment dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire pour laquelle le Comité syndical a décidé de poursuivre la démarche avec un nouveau plan d'actions pour 2024-2027. Ces actions s'inscrivent dans la continuité de celles des exercices précédents.

La première fête de la Forêt organisée à la Grand Combe avec le Pôle d'Équilibre Territorial Rural Sud-Lozère et le PETR Causses Cévennes a accueilli plus de 1 000 visiteurs.

L'action sur la création d'une micro-filière autour de la résine du pin maritime s'est poursuivie par l'appui au développement du débouché dans le thermalisme. Cette campagne a abouti à :

- la formulation inédite d'un soin thermal biosourcé et écocertifié à base d'huile essentielle de térébenthine des Cévennes, pour une potentielle utilisation à la station thermale des Fumades,
- l'achat de 50 litres d'huile essentielle de térébenthine de pin maritime pour la création d'un prototype des premières douches térébenthinées totalement biosourcées et écocertifiables en France.

Monsieur Patrick DELEUZE, vice-président représentant la commune de Chamborigaud, précise que le Pays des Cévennes est propriétaire de la formule chimique ce qui veut dire que tous les bains térébenthinés qui se feront avec cette formule entraîneront des revenus au Pays des Cévennes.

Monsieur le Président signale que la collectivité est une des seules en France à mener ces politiques avec de belles actions dans la chimie verte et la réalisation de nouveaux produits. Les rendements cette année sont les mêmes que dans les Landes.

Les charges de gestion courantes, outre les indemnités aux élus, sont impactées en 2024 par le versement d'une subvention à la Maison de l'Emploi Alès Cévennes (5 000 €) ainsi qu'une subvention à Alès Myriapolis (1 500 €).

Les charges du personnel progressent en 2024 du fait du recrutement d'une assistante administrative pour le SCoT.

Concernant les dépenses d'investissement :

- Révision du SCoT du Pays des Cévennes. En 2024, Il a été engagé la phase 1 « Élaboration du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement » et la phase 2 « Définition du Projet d'Aménagement Stratégique – PAS » pour un montant total de 118 000 €.

- L'étude de faisabilité relative aux économies d'eau et au stockage pour l'A.S.A. de St Jean de Maruejols et Avéjean a été réalisée entre 2023 et 2024 (le montant pour 2024 est de 12 894 €). Cette étude est financée par l'Agence de l'Eau, la Région et le Département du Gard.

- Une subvention d'équipement pour l'aménagement du Donjon de Barjac a été engagée à hauteur de 17 230 €.

- Ainsi, en 2024, le résultat cumulé prévisionnel de fonctionnement devrait s'établir à + 439 752 €, tandis que le résultat cumulé prévisionnel d'investissement devrait s'établir quant à lui à – 126 925 €.

Le résultat net de clôture 2024 devrait donc s'élever à + 312 827 €.

L'augmentation des participations des EPCI, intervenue en 2023, explique l'amélioration de la chaîne des épargnes en 2024. Cette amélioration n'a pu être constatée en 2023 du fait du reversement à Alès Agglomération à hauteur de 350 000 € d'une partie de l'excédent de fonctionnement du SPANC.

Monsieur le Président propose de se projeter sur l'année qui arrive.

Pour l'année 2025, la révision du SCOT se poursuit. Démarrée en 2023, cette révision doit être approuvée, en application de la loi Climat et Résilience, au plus tard en février 2027.

Les dépenses qui sont allouées sur 4 ans à ce projet sont à la fois des frais de personnel (70 000 € / an) et des frais d'études, d'enquêtes publiques et de reproduction de dossiers (200 000 € HT). Le PAS sera finalisé en 2025.

Les actions entreprises dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire vont se poursuivre. Ainsi, il est prévu :

- de conforter le développement de la micro-filière de résine de pin maritime ;
- accompagner la réflexion (pilotée par le Parc national des Cévennes) du développement de la micro-filière piquets de châtaignier ;
- la refonte de document d'aides à la décision pour intégrer les évolutions du dérèglement climatique, avec la création inédite d'un réseau de forestiers locaux en Cévennes pour la capitalisation des recommandations à diffuser face au dérèglement climatique...

Concernant les actions en maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte du Pays des Cévennes pour la Charte Forestière de Territoire en 2025 :

- La production expérimentale de douches thermales térébenthinées à moyenne échelle. Il s'agit de créer un prototype afin de faire tester ce soin innovant par une ou plusieurs stations thermales.

- Le lancement d'un plan d'actions sur la structuration des filières pin maritime, paille (riz ou blé), terre crue. Ce plan consiste en la réalisation d'actions sur l'amélioration des sélections d'arbres pour le bois-construction en forêt, en l'amélioration des rendements sciage et séchage du pin maritime, en l'amélioration des connaissances des capacités d'approvisionnements des filières paille et terre crue, etc.

Ce projet est en lien avec l'écoquartier prévu à Saint-Hilaire-de-Brethmas qui permettra d'être le démonstrateur concret d'un bâtiment qui mobiliserait environ 500 m³ de pin. Une subvention de 70 % à la Banque des Territoires a été attribuée.

Monsieur Patrick DELEUZE précise que les 500 m³ de bois mobilisés sont du bois scié ce qui veut dire que c'est 1 500 m³ qui vont être sortis des forêts du Pays des Cévennes et qui vont être valorisés. C'est une opération technique dans laquelle les acteurs locaux se sont impliqués, par exemple la fabrication en pin maritime des fermettes est effectuée par l'entreprise Nogaret située à Cendras qui s'est engagée à les faire. Il y a également d'autres partenaires présents et le bureau d'études a déjà tout dimensionné, c'est une opération qui peut être dupliquée sur d'autres territoires. Aujourd'hui on adapte le projet à la ressource locale, ce qui n'est pas le cas pour beaucoup de projets.

Monsieur le Président précise que cela fait de nombreuses années que la collectivité travaille pour intégrer l'utilisation du bois local dans les constructions en bois qui sont de plus en plus nombreuses. La gestion de l'utilisation du bois local est assez complexe et il n'est pas toujours possible de le mettre en œuvre comme pour Maison Rouge par exemple pour laquelle personne n'a pu fournir le bois.

Patrick DELEUZE signale qu'il a parfaitement raison et qu'il faut savoir qu'aujourd'hui tous les bâtiments faits sur le territoire et qui sont labellisés BTMC (Bois des Territoires du Massif Central) avec du bois fourni et posé par des entreprises qui proviennent de Haute Loire ce qui est dommage et il pense que l'on peut faire tout aussi bien sur le territoire.

Monsieur Jean-Michel PERRET, vice-président et maire de la commune de Saint Hilaire de Brethmas, signale qu'il est heureux que ce projet se réalise et tient à remercier Monsieur le Président, Patrick Deleuze, Cécile Braud et Virginie Guiroy, cela fait 18 mois qu'ils travaillent en phase d'incubation et ils avaient été sélectionnés parmi 39 projets déposés à l'échelle française, trois petits poucets ont été retenus parmi beaucoup de métropoles un en Bretagne, un autre dans le Jura ou les Vosges et Saint Hilaire de Brethmas. En Occitanie, il y avait deux projets celui de Saint Hilaire et un à Toulouse.

Il tient également à remercier l'IMT (Institut Mines Télécoms) puisque la phase d'incubation a été faite avec eux et cela va continuer en phase opérationnelle.

Il veut également remercier le CFA des métiers du bâtiment à Méjannes les Alès parce que les bâtiments seront faits à partir de briques de terre crue et le CFA participe avec le projet Maïada complété avec ces 40 logements. La directrice du CFA pourra mettre en place et créer la première formation d'ouvriers du bâtiment en brique de terre crue.

La brique de terre crue c'est de la terre compressée, elle se trouve partout en Amérique du Sud, sur le continent Africain, chez nous la terre crue est utilisée pour les longères bretonnes ou les chaumières normandes, ce n'est pas une technique révolutionnaire c'est revenir à des techniques ancestrales millénaires qui, en fin de compte, ne produisent pas de dégagement de carbone mais au contraire en stockent à travers le bois et la terre. Comme il n'y a pas de ciment, il n'y a pas de fours à faire fonctionner...

Il ne veut pas s'étendre plus mais être un petit poucet et avoir été retenu en phase opérationnelle à 70 % le rend très heureux et enthousiaste. Ils ont été bien défendus au niveau parisien, ils ont particulièrement apprécié la démarche globale systémique avec du social, du sociétal, du constructif, de la biodiversité...

L'objectif est d'arriver à produire non pas un super exemplaire écologique qui coûte très cher et que l'on met sur étagère pour prendre la poussière, l'idée est que ce soit industrialisable. Tout est pensé et travaillé de manière à ce qu'il y ait un coût de production le plus bas possible et que ce soit industrialisable, c'est pareil pour la brique de terre crue, pour le bois avec la filière bois constructif des Cévennes et les outils industriels qui permettront de tomber les prix. Ils ne veulent pas d'un éco quartier en platine ou en or mais abordable de façon à ce que ce soit reproductible et diffusable.

Monsieur le Président le remercie pour son intervention.

Sur l'axe « Promotion Marketing des Plantes à Parfum aromatiques et Médicinales cévenoles – Opération Vitrine », le solde de la subvention d'équipement de 200 000 € pour le Jardin des Aromatiques de la nouvelle station des Fumades sera versé au premier trimestre 2025 pour 40 000 €.

Évolution de la participation par habitant

En 2024, la participation par habitant a été portée de 4,20 € à 3,85 € (dont 3 € de participation « de base » et 0,85 € de participation SCoT).

Pour 2025, il est proposé que :

- La participation de base soit diminuée de 0,20 € soit 2,80 € par habitant.

Cela correspondant à une recette estimative 2025 de 437 480 €.

Cet ajustement est calculé en fonction des réalisations de dépenses et recettes 2024 et en fonction du prévisionnel 2025.

- La participation SCoT est maintenue à 0,85 €.

Cela correspond à une recette estimative 2025 de 132 800 €.

Ainsi la participation passerait de 3,85 € à 3,65 €.

Monsieur le Président propose de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

Votants : 53

Pour : 53 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 du PLIE Cévenol

Le PLIE Cévenol est depuis 2009 une compétence à la carte du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

L'activité du PLIE Cévenol en 2025 :

Le service du PLIE Cévenol continue de remplir sa mission principale d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emploi à travers l'action des clauses sociales, action jusqu'à présent financée par le Fonds Social Européen (dont l'organisme gestionnaire est le Conseil Départemental du Gard).

Cette action, estimée en 2025 à 77 600 €, s'inscrira dans le nouveau programme FSE+ 2022-2027, dont le montant attribué au PLIE Cévenol n'a pas encore été arbitré par les autorités de gestion.

Le PLIE Cévenol met également en place des ateliers de professionnalisation destinés aux acteurs du territoire œuvrant dans l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi.

Monsieur le Président propose de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire du PLIE Cévenol.

Votants : 53

Pour : 53 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2. RURALITÉ

3. Validation du programme de Charte Forestière de Territoire 2024-2027

Le Pays des Cévennes porte une politique forestière depuis environ 15 ans. Le Comité syndical a décidé en 2023 de poursuivre la démarche pour un nouveau plan d'actions sur 2024-2027. La Commission des élus, avec les structures du Comité de pilotage, ont construit une Stratégie forestière axée sur 3 principes directeurs et 4 objectifs stratégiques sur 6 ans et un plan de 16 actions, portées par 16 porteurs différents (dont 12 publics et 4 privés).

Ces actions portent sur les enjeux locaux du dérèglement climatique, la construction bois, la valorisation d'essences à forts enjeux, la gestion durable forestière et la culture forestière.

La subvention sollicitée auprès de la Région Occitanie porte sur la coordination, l'animation, l'appui aux porteurs de projets, la veille et la communication des projets de la CFT, le montage des actions portées par le Pays.

Ce nouveau plan a été volontairement resserré autour de 16 actions, pour avoir une meilleure efficacité et renforcer la communication des résultats.

Objectif	N°	Actions
1/ Consolider les ingrédients d'une gestion forestière durable pour un aménagement territorial résilient	1	Programme local d'aides forestières / Phase 3 Porteur : Alès Agglomération
	2	Développement de chantiers forestiers participatifs Porteur : Syndicat des Forestiers Privés du Gard
	3	Adaptation des guides de stations forestières au dérèglement climatique Porteur : en cours de confirmation (CNPFP et ONF)
	4	Animation "ASEV des Pins" - Phase 2 Porteur : Centre National de la Propriété Forestière
2/ Faire de la filière forêt-bois locale un atout pour la transition écologique	5	Appui à la construction en bois local / Phase 3 Porteur : Collectivités Forestières du Gard
	6	Création d'une micro-filière autour de la résine de pin maritime a) Appui au lancement d'un projet R&D multithématique et pluriannuel - PETR Sud-Lozère et Pays des Cévennes b) Développement d'un soin thermal à base d'HE de térébenthine - Pays des Cévennes c) Réalisation du projet BICCOG (Bioclusters circulaires en Occitanie) - UMR AGIR c) Animation et coordination du COPIL résine - PETR Sud-Lozère et Pays des Cévennes Porteur : PETR Sud-Lozère et Pays des Cévennes
	7	Étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une formation ossature bois Porteur : CFA Méjannes-les-Alès
	8	Création d'une micro-filière autour des tanins de châtaignier Porteur : Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (SHVC)

3/ Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives	9	Fête de la Forêt des Cévennes Porteur : PETR Sud-Lozère, PETR Causses Cévennes, Pays des Cévennes
	10	Valorisation du pin maritime des Cévennes A - Mobilier, Communication, bois-construction et Coopération a) Accompagnement des collectivités pour l'utilisation de Pin maritime en mobilier urbain - PETR Sud-Lozère, Pays des Cévennes b) Accompagnement des collectivités pour l'utilisation de Pin maritime en bois-construction - COFOR Occitanie, PETR Sud-Lozère, Pays des Cévennes c) Communication autour des utilisations possibles du Pin maritime en Cévennes - PETR Sud-Lozère, Pays des Cévennes d) Développer les coopérations autour du Pin maritime avec l'Ardèche - COFOR Ardèche, PETR Sud-Lozère, Pays des Cévennes B - Structuration des filières "pin maritime, terre crue, paille de riz sur le SMPC" Porteur : Pays des Cévennes
	11	Appui à l'émergence d'une étude de faisabilité pour le développement de la filière piquets de châtaignier Porteur : Parc national des Cévennes (PNC) - avec l'appui des PETR Sud-Lozère, PETR Causses Cévennes, Pays des Cévennes
4/ Faire valoir la multifonctionnalité de l'espace forestier	12	Priorisation & déploiement du plan territorial de réduction du risque incendie Porteur : Communauté de communes De Cèze Cévennes
	13	Développement de la culture forestière auprès du public scolaire et grand public Porteur : CPIE du Gard
	14	Préservation du Pin de Salzmann Porteur : Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère & SHVC
	15	Création d'un groupe de travail "Eau & Forêt" sur le Pays des Cévennes Porteur : EPTB AB Cèze & EPTB des Gardons - en appui avec le Pays des Cévennes
	16	Animation de la Charte Forestière de Territoire 2024-2027 Porteur : Pays des Cévennes

Monsieur Patrick DELEUZE précise que ce plan d'actions comporte une action novatrice : la création d'un groupe de travail avec les Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) des Gardons et AB Cèze pour établir des liaisons entre la forêt et l'eau. Ce sont des choses déjà travaillées dans d'autres pays comme en Espagne et au Portugal, des rencontres ont été faites avec des catalans qui ont déjà bien avancés sur le fait de l'eau verte et de l'eau bleue. Il croit que c'est le premier groupe de travail qui est créé au niveau national dans le cadre de la charte forestière.

Monsieur le Président rappelle que le Pays a toujours ce petit temps d'avance donc il faut continuer surtout qu'en rencontrant les propriétaires forestiers sur le terrain on voit la réalité, on réalise que l'on ne s'est pas trompé en se lançant dans cette politique publique.

Monsieur le Président propose d'approuver le programme de la Charte Forestière de Territoire 2024-2027.

Votants : 53
Pour : 53 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

4. Contrat Bourg-Centre Occitanie - Commune de Génolhac

La Région Occitanie a reconduit son dispositif Bourg-Centre pour la période 2022-2027.

Il s'agit d'une démarche communale. La Région Occitanie a placé les Pays / PETR comme coordonnateur. Les EPCI sont également co-signataires. Le Pays des Cévennes, la communauté de communes De Cèze Cévennes et Alès Agglomération s'engagent par un soutien en matière d'ingénierie.

Génolhac, Saint Privat des Vieux et Vézénobres s'inscrivent dans cette démarche à la suite de Barjac, La Grand'Combe, Saint-Ambroix, Anduze, Saint-Jean du Gard, Saint-Martin de Valgalgues, Salindres et Saint-Julien-les-Rosiers.

La commune de Génolhac souhaite développer 3 axes :

- axe 1 : développer l'offre locative et en accession, en réinvestissant la Grand'Rue en y rénoverant des logements et en requalifiant le vieux centre médiéval ;
- axe 2 : valoriser le potentiel de mobilités douces et atteindre la qualité paysagère des entrées de village attendue d'un bourg du Parc National des Cévennes ;
- axe 3 : adapter les activités et équipements aux défis de la transition écologique : mise en phase de l'offre de services, des équipements publics, commerciaux et économiques.

Monsieur le Président propose d'approuver ce contrat bourg-centre Occitanie pour la commune de Génolhac.

Votants : 53
Pour : 53 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

5. Contrat Bourg-Centre Occitanie - Commune de Saint-Privat-des-Vieux

La commune de Saint-Privat-des-Vieux souhaite développer 4 axes :

- axe 1 : améliorer les mobilités douces dans l'espace public ;
- axe 2 : maintenir l'attractivité par la qualité du cadre de vie, du bien-être et de la santé des habitants ;
- axe 3 : adapter la ville à l'urgence climatique et sa contribution à la transition énergétique ;
- axe 4 : poursuivre l'aménagement du cœur de village, comme lieu de vie.

Monsieur le Président propose d'approuver ce contrat bourg-centre Occitanie pour la commune de Saint Privat des Vieux.

Votants : 53
Pour : 53 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

6. Contrat Bourg-Centre Occitanie - Commune de Vézénobres

La commune de Vézénobres souhaite développer 3 axes :

- axe 1 : améliorer le cadre de vie et le « vivre ensemble » en offrant un haut niveau d'équipements et de services ;
- axe 2 : poursuivre le soutien au développement économique de la commune dans une approche responsable ;
- axe 3 : s'engager dans la transition énergétique et écologique dans tous les domaines de compétences de la commune.

Monsieur le Président propose d'approuver ce contrat bourg-centre Occitanie pour la commune de Vézénobres.

Votants : 53
Pour : 53 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

3. DIRECTION GÉNÉRALE

7. Liste des décisions prises par délégation

Conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Président rapporte, les décisions prises par délégations.